



Conseil européen  
Conseil de l'Union européenne

## Accord de libre-échange UE-Philippines: Ouverture des négociations

Le 16 novembre 2015, le Conseil a donné son feu vert à l'ouverture de négociations en vue de la conclusion d'un accord de libre-échange avec les Philippines.

Ces négociations seront menées par la Commission au nom de l'UE, en concertation avec le Comité de la politique commerciale du Conseil. Le Conseil a encouragé la Commission à adopter une **approche ambitieuse**. Dans le même temps, les États membres ont autorisé la Commission à engager des négociations dans des domaines qui relèvent de leur compétence.

En avril 2007, le Conseil a autorisé la Commission à négocier un accord de libre-échange avec l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), qui compte les Philippines parmi ses membres. En décembre 2009 toutefois, à la suite de la suspension des pourparlers entre les deux régions, le Conseil a décidé de poursuivre les négociations individuellement avec les différents pays de l'ANASE. L'**objectif stratégique** d'un accord entre les deux régions a toutefois été maintenu. En octobre 2013, le Conseil a élargi le champ de ses directives de négociation afin d'y inclure la protection des investissements.

L'UE mène **actuellement des négociations** avec deux pays de l'ANASE (Malaisie et Thaïlande), tandis que les pourparlers avec deux autres pays (Singapour et Viêt Nam) sont désormais achevés. La Commission poursuivra ses efforts pour ouvrir des négociations en vue de la conclusion d'accords de libre-échange avec d'**autres pays de l'ANASE**.

La décision a été prise sans débat lors d'une session du Conseil "Agriculture et pêche".

Source : <http://www.consilium.europa.eu>

Date : 16/11/2015